CONDIMONS: DIA PIASIRES PAR AN—payablesis mois d'avent. Atoun decimement ne sera arrêté; à moins que les si-cures ne soient payés, et à meins que celui qui voudra refer te son abouncement, n'en et fait connaisse den par écrit au Buneau DE L'ABEILLE, huit jour ant l'expirainn du semestre contant. Les avissemblienten ANGLAIS ET EN FRANCAIS,

raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la mobre insertion, et 50 cents pour les insertions subsé-ent s. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins, s avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, or estida justifia co qu'on les arrête, aux frais de ceux saurent envoyes.

i, i des prix raisonnables. is me'en n'indique que qu'un en ville chargé de ranchica; dans le cas ponuraire, elles resteront à la STREET, STREET

POUR LOUISWILLE GCINCINNATTI. Le hatean-à-vapeur fin marcheur Le bateau-h-vapeur in marcaeur Offic, capitaine Jesse Hart, nyant une partie de son charge-ment engagée,partira sous peu,pour ne de het ou passage, (ayant de bons emménage-

sladresser à bord, on à
TOURNE et BECKWITH, rue de Nelle, Levée, Nos. 28 et 29. BATEAUX DE REMORQUE.

Le PUST-BOA,

Le PILOT, capitaine Riddle.

Le CALEDONIA, capitain our de touage du No. 67 au No. 92, rue de la Levée.

AVIS AUX HABITANTS. Le bateau à vapeur paquebot A-MULET, capit. Busham, fut des vo-vages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et la l'omte à la Hache, s'ardint's toutes les mobitations sur la côte. Il part d'ie ni- les mardis et samedis, à 10 heures du matin, et de la à 11 Hache tous les landis et Jeudis à 7 heures du atin. Pour feet ou passage, s'adresser à bord, ou à WM. FITZ, Ja., rue de la Levée, No. 92

N. B. La place d'embagation des samulet est au pre-mer pont, fece port, faulourg Mariery; pendant son ab-rence les flabitons et aujres personnes peuvent lai-ser leurs ar lres ou frêt avoc Pagent pour êire envoyé. L'Amulet pout, à chaque voyage, prendre sur une liabitation cent sourants de sucre pour être livrés à hord des bâtimens en FOURTLA MOBILE.

La fine voilière gielette PRIUMPH, capit. tinit, est prête à frendre un chargement demain, t partira sous pen. Pour fret ou passage, s'aareset a bord, vis-à-vis les inneasins blens, on à TOURNE & BECKWITH, 2 : et 29, Nouvelle-Levée.

A FRETER. Le fin voilier navire GULNOND, doublé et hevillé en emvre, capitaine Watts, du port de 323 mneaux. S'adressser à TIERNAN, CUDDY & Co. encuig. Gravier et Tchonpitoulas.

A PRETER.

Le fin voltier, navire CLYSSES, construit en the conduction of the conduc

HARRISON, BROWN & Co, rue Royalo, No. 117 POUR LE BAVRE.

POJR LE 15 AVRE.

Le navire NA PCI EZ, capitaide White, de taire d'Etat, dans les quatre vingt-dix jours qui suivrent la terre d'Etat, dans les quatre vingt-dix jours qui suivrent la dernière chasse, doublé et cheville; partira sous dernière publication, s'ils en ont, à ce que le dit cautionnement ne soit radié et annulé.

Donné sous una signature et le sceau de Donné sous una signature et le sceau de and de beaux ommen agrinous, s'adresser a. L. OGDEN & Co. rus du Canal, No. 72

POUR LIVERPOOL—Le navire A.I. NEW-OKLEANS, capt. Patten, avant les trois quarts son chargement engagés, partira sous peu-de tiel du reste, s'adresser à 17 nov POUR NANTES

Le navire la CECILIA, capitaine Angand 🖘 partira vers le S décombre. Pour passage scule ment, s'adresser à bord, on a J. MAGER. POUR LE HAVRE.

Le navire SALEM, capitaine Pestebecho, par-A VENDRE. Le pilot bout BLOOMING YOUTH, fin

v diler, doublé et chevillé en cuivre, du port de 31 1-95 tonneaux; construit denuis environ 5 ans. LEPEBRE & DUREL, an Bassin. POUR LIVERFOOL.

Le navire A. I. ST.-PAUL, capitaine Wood-dury, est maintenant en chargement, pour fret de 600 balles de coton, ou pour passage, s'adresser 11 NOLN & GREEN. POUR GREENOCK

Le navire fin voilier GIRARD, capitaino

A 159UEIC.

Une MAISON de 7 appartements, un office,
un établessement dans la cour pouvant loger quinle cosclavés, une écurie & c., située rues Mandeville
CHARLES HATREL

A LOUER. La maison située encougnire des rues i 13 a no de la Compagnie d'Assurance contre les risques de mer et d'incendie.

Président de la Compagnie d'Assurance contre les risques de mer et d'incendie.

23 nov-1m.2ps 21 nov—15,3ps rue Júiie, No. 31

La maison spharterant a Mme. Veuve Duvergé, située de l'autre bord du fleuve, vis-à-vis cette ville, avec ses dépendances, cour, jardin, cabannes gree, &c. On louers pour une année, ou pour pl Pour plus amples informations, s'adresser rue Ro-

LECTON DE LA LOYISHAND, NOUVELLE-URLEANS, 22 NOVEMBRE 1833.



A Legion de la Louisiane prendra les armes dimanel 23 décembre, à 9 lieures précises du matin, et se réunira a place d'armes, pour être passée en revue par le comant cu chaf, et célébrer l'anniversaire de la mémori bataille du 23 décembre 1814, jour auquel se rattachen glorieux souvenirs pour la Louisiane

s sous-officiers et soldats devront se munir chacun de t cartouches à pondre. Une inspection rigide sera des fusils et des gibernes par les officiers des compa-

L'artillerie se pourvoira de trente gargousses par chaque en officiers commandant les compagnies devront form les lieux un état exact de la force et de l'armement de

es officiers commandant les compagnies devront enve les esconades de corvée pour fermer la grille et en ler les portes une demi heure avant l'houre fixée pour

Par ordre du brigadier géneral J. B. Planché, nov D. AUGUSTIN, nide-de-camp

ETAT DU TENNESSEE,

COMTE DE MADISON: Voodruff, plaintifs 🔩

Saisie in assumpsit.

F. West, defendeur. TE jour les plaintifs susnommés se said présentés par fondé de pouvoir et le défendeur gnoique solénnelle-n' conté n'e pas jurn, mais a fait défaut et n'a pas

pour la demande, ni offert train levée de le, ni plaidé. La cour tot donc d'avis que les loivent recevoir du défendeur, les dommages et requ'ils ont supporté par la non exécution de l'assump-une la déclaration mentionnée, mais ces dominages inconnue, il est ordonné que le shérif fera venir un our s'en justir des dits demniages. Et il est ordonné de proch'ires soient suspendues pendant six mois proch'ires soient suspendues pendant six mois foir dron de quel temps il est de plus ordonné que le foir du nord; 103 papiers Vin de Champagne blanc, or dron de quel temps il est de plus ordonné que le foir du nord; 103 papiers Vin de Champagne blanc, or dron de quel temps il est de plus ordonné que le foir du nord; 100 boites grapes de raisins; 100 do, do; 100 do dronnéu et du nir mais levée de l'hypothèries sur id préd parillets de do 50 boites grapes. xor d'on de quel tamps il est de plus promue que de de l'hypothèque sur de de l'hypothèque sur de contra de l'exèc de l'hypothèque sur de contra de contra de l'exèc de l'hypothèque sur de contra d tre et pluider sur la demande. Antrement il sera promont final; et ll est de pin ordonné qu'un copie are sera publiée qu'un remaines consécurives veille de la Monvelle-Uritans, journal publié à la la Cottans. Alto-Orléans.
Pour copie conform.
H. W. McCORRY, greffier. discortant.

LANCIERS D'ORLEANS.

ler. ESCABRON. La compagnie sortira à pied di-manche prochain, 15 du comant, à 7heures précises du matin, et se réuâtre américain; équipement complet, sans lances et tenue d'hiver. Par ordre du capitaine, X. LECOURT DE BILLOT,

inaréchal-des-logis-chef JEUNE GARD VAL-GAR Vous ères pré du parant, à 7 heil tin. se réunira au n amaranthe · Zamecewis

re du capitaine, E. A. MICHEL

maréchal-des-logi CHASSEURS D'ORLEANS,

A compagnie prendia les armes dimanche, 15

L'arat, 7 heurès et desie précises du matin, uniforme II déc complet, veste et pant

Rar ordre du c adūks,

> T10.V. es armes dimanche, I natin, et se réunira au endez-vous, en uniforme com-Leu ordinair plet, par talon blen, veste blene et ponpon. Par ordre du capitaine, LACOSTE,

sergent-major PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves Avis est par le présent donné aux ciéanciers de la susdite succession et à joites autres personnes que cela dans le faubour de face, sur 32 dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le comp. la présente publication, les raisons pour lesqueiles le comp-te présenté par les exéculeurs textamentaires du défunt, ne serait point approuvé et homologié, les fonds entre leurs mains répartis conformément au dit compte et les dits exé-cutours déchargés de leurs fonctions et de toute responsa-

Pur ordre de la cour, WFC DUPLESSIS, rég. VENDRE par les soussignés chez M. Frémanx,

VENDITE par les soussignés chez M. Frémaux, de libraire, me Toulouse, No. 80.

Un grand a-portiment de papiers peints et fintures à su-jets, libographices; gravures et tablicaux à Phulle des pre-aniers peintres et dessinateurs; tapis de tables et d'apparte-ments superfine; Velours d'Utreen, frances de soie pour menbles; asseriment de fusils à piston et pistolets de Leno voice; assorbient de tustes apparen et pistolets de Le-page de différents calibres, écharpes, ombrelles, peignes, soie, robes de Bal et objets de fantassies pour dames, cols, et portefeuilles; Vies de Champagne et Chambertin, lère. artifices divers, capsules ouvrantes, pendules et

lumes des ouvrages les plus nouveaux à ven u'une collection de Manuels de différents état e Soage, &c. V. HEBERT & FREMAUX.

v. rienbert & FREMAUX. moi pour faire annuler nu cantionnement de trois mil-le plasties, souscrit par lui, le 16e, jour de mars 1833, comne sherit de la paroisse St. Tammany, conjointement avec et St. I Renes Bahren et David B. Morgan ses cautions. La présente, a pour but de prévenir toutes personnes intéressers, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secre-taire d'Etat, dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nelle-Orléans, le 18e, jour de novembre mille-huit-cont-trentctrois, et la cinquante huitième année de l'indé-

pendance américaine. Par le gouverneur A. B. ROMAN. GEORGE EUSTIS, Secrétaire-d'Etat. VIS.-JOHN WILLCOX & JACOB S. BAKER Avant formé une société sous la raison de J. Willinin et A. Dray. o., de la Nouvelle-Orléans, et Willcox & Baker, à Now-York, out ouvert un magasin d'habillemens dans la rue de Chartres, N.2. 5, eù ils en tiendront un grand assorrampagne, et qu'ils vendront a des prix modérés, en gros et en détail. Les marchands de la ville et de la campagne

invit/s à venir les voir. 15 nov—1 m VIS A CEUX QUI ONT PERDU LEUR BOUR-VIS A CEUX QUI ONT PERDU LEUR BOUR-LE SE—Tronvés dans une des rues de cette ville, denx billeis de banque, qui seront remis à quiconque pronvera ch être le propriétaire et payear les frais du présent aver-paraux et ameublements, a piet den le paraux et ameublements, a missi den les les series de paraux et ameublements, soites den le paraux et ameublements, soites den le paraux et ameublements, soites den le paraux et ameublements. ssiment. S'adresser au burean de l'Abeille. 23 nov L?

Dans l'affaire de Ferdinand Perey et autres contre Laurent Millaudon et M.-Sur motion de Alfred Hennen, vocat pour les plaintiffs. Il est ordonné par la cour, que s parties plaintiffs et défendants ; setionnaires de la cidevant Banque des Habitans, déduiront leurs raisons d'op-position, s'ils-en ont, avant le 2nd, lundi de janvier pro-chain 1434, à ce que le tabléau de distribution de certains fonds qui ont été réservés par le jugement de la Coupréme pour être payés aux différents créanciers; aina parait par le tableau de distribution déposé au greffe cette affaire le 5 juin dernier, ne soit pas homologué e cette affaire le 8 juin dernier, ne soit pas hor

Le MAGASIN et l'arrière magasin de la matson No. 85, une Toulouse. Pour les tarmes, s'adjuste les différentes compagnies d'assurance descette ville ont éprouvé de grandes pertes.

Le MAGASIN et l'arrière magasin de la matson No. 85, une Toulouse. Pour les tarmes, s'adjuste les différentes compagnies d'assurance descette ville ont éprouvé de grandes pertes.

Le MAGASIN et l'arrière magasin de la matson No. 85, une Toulouse. Pour les tarmes, s'adjuste les différentes compagnies d'assurance descette ville ont éprouvé de grandes pertes.

Le MAGASIN et l'arrière magasin de la matson No. 85, une Toulouse. Pour les tarmes, s'adjuste les différentes compagnies d'assurance descette ville ont éprouvé de grandes pertes.

Le MAGASIN et l'arrière magasin de la matson No. 85, une Toulouse. Pour les tarmes, s'adjuste les différentes compagnies d'assurance descette ville ont éprouvé de grandes pertes.

Le MAGASIN et l'arrière magasin de la matson No. 85, une Toulouse. Pour les tarmes, s'adjuste les différentes compagnies d'assurance descette ville ont éprouvé de grandes pertes.

Le MAGASIN et l'arrière magasin de la matson No. 85, une Toulouse. Pour les tarmes, s'adjuste les différentes compagnies d'assurance descette ville ont éprouvé de grandes pertes.

Le MAGASIN et l'arrière magasin de la matson No. 85, une Toulouse. Pour les tarmes, s'adjuste les différentes compagnies d'assurance descette ville ont éprouvé de grandes pertes.

Le MAGASIN et l'arrière magasin de la matson No. 85, une toulouse les différentes compagnies d'assurance descette ville ont éponée de la matson No. 85, une toulouse les différentes compagnies d'assurance descette ville ont éponée de la matson No. 85, une toulouse les différentes de l'assurance descette ville ont éponée de la matson No. 85, une toulouse les différentes de la matson No. 85, une toulouse les différentes de l'assurance des descettes de l'assurance des descettes de l'assurance de l'assurance de l'assurance de l'assurance des descettes de l'assurance de l'assurance de l'assurance de l'ass

surcharge, ou mal charge; le nom du dit bateau sera rave des livres du bureau, et qu'on n'assurera plus pour son compte. JOHN K. WEST; Président de la Compagnie d'Assurance de l'Etat de la Louisiane. M. MORGAN,

Président de la Compagnie d'Assurance des Négociat PETER LAIDLAW, La maison estude encoignure des rues Prytanée Président de la Compagnie d'Assurance de la Louisiane.

A VIS—Le soussigné ayant pris en société le docteur La Hough, les affaires de la maison seront désormais canduites sous la raison sociale de Cannon & Hough, à

'aucien magasin, rue Tchoupitoulus, No. 13.
9 novice M. CANNON. 9 nevice Banque du Commerce de la Mouvelle-Ocleans, Nouvelle-Orléans, 21 novembre 1833.

CETTE banque tire des Checks sur New-York au pair. 22 nov WM. G. HEWES, président. AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS ET AUX AMATEURS DE FLEURS. Les soussignés agens de WILLIAM PRINCE ET FILS,

BROPRIETAIRES DU Jardín botanique Linnéen

NNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur recevent dres qui leur seront adresses par les personnes qui léaireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, Ces ordres seront exéculés avec la plus grande exacti-ude et dans le plus bref délai. S'adresser à DUCONGE & PEYCHAUD,

N.B. On délivrera gratis des Catologues périodiques.

La čić logć à la parousse Jefferson, le nègre ATHA-NASE, appartenant à Louis Vivant; PAULLEY, multiresse, appartenant à M. Townson de la Nouvelle-JACQUES CHARBO ZNET, shaff

A NGLAIRE offre à vendre au plus juste priz, un assortiment de vases et pendules du meilleur goût, et qu'il vend en garantie; aussi, jolies montres de Lépine à savonnettes, balances avec leurs plateaux et leurs poids; boiles à compartimens pour MM, les marchands de la côte, un assertiment de corsets des meilleures fabriques de Pari plaganges, tels que, chandeliers, de toutes grandeurs de girandoles, bourgeoirs façons anglaises et francaisee, caffetières, sucriers, moutardiers, dessous de caraf-fes et de bouteitles, bouchons garni de plaquages, sullières, petites asciettes pour verres à liqueus et tasses à cufé, bu-rettes pour garnitures d'antels availeurs plateaux; aussi, un assortiment d'argenterie de toutes espèces, tant anglai-

se que française. Comme par le sussé, il monte le brillant et fait toutes es-pèces de raccommodages dans le bijou, plaquage et argen-terie, et il achète les matières d'oret d'argent 4 déa ANGLAIRE, rue ROYALE FOIN, VIN ET FRUITS. ANGLAIRE, rue Royale, No. 230.

26 nov rue du Canel, No. 72 BANGUR DETAT DE LA LOUISIANE. W. Orléens, 3 étécmbre 1833.

ETTRES de change sur Paris, à tel terrire qui pour ra conveniraux aequéssire, à vendre à la dite banque.

RICHARD RELF, caussier. VENTES PAR LE MARSHAL

El Nyertu d'un' ordre da vente à moi adressé par l'ho Cour de Paroisse, pour la ville et paroisse d'Oriéans dans l'affaire de J. Ogilvy vs. ses créanciers; j'exposerai er ente publique, mardi, 17 du courant, à 3 houres de l'anne vente publique maiot, 17 du contint, a bearesse i apres midi, sous le principal, les propriétés appartenant à la dit fuillite, contenant en 46 sacs de riz, 1 pipe d'eau-de-vie, pipe de geniève; 1 pipe de vin blanc; the en beites, cha delles, chocolat, savon, 4 sacs de cuté, et divers autres a ticles provenant du magasin de comestibles, du dit ins an ma possession en exécution d'un ordre d Paffaire de Pucch & Bein vs. J. Ogilve. sie provisoire dans l'affaire de l'ontalb rdre de saisie-arrêt dans l'affaire de Orléans, exécutes avant la faillitte de

E BEAUREGARD, mashal 7 déc 1 de J. Iseliolse vs. Fortune. de fieri facias à moi adress4 r aneuville, juge conseiller de la cour credi. 19 décembre à 4 heutables, 2 miroire, 2 tares, au **princ**idal, bleaux, **3 chaiscs** EAUREGARD, marshal

rs. G. Morrison. Scri sacinal moi adres e conseiller de la cour de

BEAUREGARD, marshal ou se. Michel Santiago,

Chartres et dan de prelondeur, saisie dans leadite

ffiant et dernier enchérisseur à un aves un intérêt de 6 pour cent à compte du jos prieté jusqu'à parfait paiement, d'apres divers actes, passés pour organiser Etat et pour d'autres objets.

B. BEAUREGARD, marshal lété jusqu'à parfait paiement, d'après

do y rs. capitaine Hunter, le bateau à vapeur Hyn-do et proprietaires, Thos. Stan lley us. le même.

A pertu de deux writs de figer a pia à moi adressée

par Phon. G. Préval, juga contailer de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi a décembre, à midi, à se de Hewlett, encoignure des rues de Chartres uis, le hateau à vapeur Hulander, ses agrès, app raux et ameublemens, saisi pou listaire un privilège sur

Cette criée étant la secondo et dernière, il sera vendu a qualité, artifices divers, e apsules ouvrantes, penautes et montres de caoix, cartons de burcaux et queux de billands, que de dernier enclérisseur à un crédit de 12 mois à bon marché.

Monsieur Frémanq prévient de nouveau qu'indépendamment de son cabatet de lecture composé au moins de 7,000 par le de la compte de la at nour d'autres objets. B. BEAUREGARD, marchal 5 déc

Jean Guillot vs. Cherlotte Boni'ny et Genul.

N vertu d'un orden a vinte et de saisi à moi adressé par l'hon. Ca dayarré, juge président de la cour de cité, j'exposera a la la guille de la cour de cité, j'exposera a la la guille de la cour de cité, j'exposera a la la guille de la cour de cité, j'exposera a la la guille de la cour de la cou sur le derrière, avec un privilège sur le dit lot, saisi dans

B. BEAUREGARD, marshall **29 лоч** N vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Chs. Gavarré, juge président de la cour de cité, par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la cour cité, l'exposerai en vente lundi, 30 décembre, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis, un certain lot de terre, situé au nonvesu faubourg Marigny, designé par le No. 4, dans l'i et No. 118, mesurant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, et aussi, le memo jour, négre nommée Suzan, saisis a la poursuite de Jean Boi B. BEAUREGARD, marehal

John Thompson rs. le bateau à vapeur Plough Boy, capitaine Blair, et propriétaires, Il Hand teon, re. le même, J Scanson re. do. J Nunto re. do. J Gibson re. do. J Kellev re. do. J Risey re. do. J Farman re.do. J P Ming-

nov: D. BEAURTGARD, marshall 10UR DE DISTRICT-Samedi, 7 décembre 1833 D. Abbott es. Cepitaine Hunter, le bateau à rapeur el.

lunder et propriétaires; R Leary es, le même, C Spon-ter es, du, J.M Sawyer es, du, Moie, Brown es, 🔧 binson rs. do. M Willis rs. do. Ju Hanters vs. do. Jh Jamin rs. de. Willington vs. do. N vertu de 13 write de ficri facinesa moi aureses par l'hon, G. Preval, juge conseiter de la cour de cité de discembre, a midi, au

Jexposerai en vente, le samedi 21 decembre, a midi, ac cafe de Hewlett, le bateauà vapeur Hylander, sea agrès, paraux et ameublemente, stisis dans l'affare ci-desens, B. BEAUGEGARD, marshall

Resser à HARRISON, BROWN & CO, rue Rovale, No. 117

A VENDRE.

La goëlette fine voilère LEONARD, doublée t chevillée en cuivre, construit comme bateau de l'ente prete à mettre en mer s'adresser à bord en face and de janvier prochain.

Louis, ou à HARRISON, BROWN & CO, rue Rovale No. 117

A VENDRE.

La goëlette fine voilère LEONARD, doublée t chevillée en cuivre, construit comme bateau de l'ente prete à mettre en mer s'adresser à bord en face and de janvier prochain.

Extra t des minutes.

MAGASINS A LOUER.

MAGASINS A LOUER.

MAGASINS A LOUER.

Le MAGASINS A Louer de la matter et commercia et conséquence. Et il est de plus ordonné qu'aves du partieur des gauties de ficer tare à a moi adressés partieur de su conséquence.

Le sign d'ente prete à mettre deux verts de liert tare à a moi adressés partieur de la cour de la labitans les produtront en coût avant le dit jexposerai en vente, le lund 16 décentre, à midi, au casé dè Hewlett, enceignare des rues St. Louis et Chartres, 2 lois de ferre No. 1, et 2, dans l'ilet No. 2, 2, situés au nouveau Canal, faulous Ste. Marie, lea dits lots de terre mesurant chaque, 60 pieds de face, surfit 0 pieds de profin deux, saisis à la poursuite de John Arrowsmith et l'exposeration des la matter et commercie consequence des parties de pus ordonné qu'aves du le dit jexposeration en militario de la matter et cour autre de s'universe d'avent de la cour de la minute de la cour de la labitans les produtent en coût avant le dit jexposeration et l'est de minutes de la matter et course d'avent de la cour de la labitans commercies d'avent de la cour de la labitans commercies d'avent de la cour de la labitans course d'avent de la cour de la labitans course de la la labitans course d'avent de la cour de la labitans course de la labit profendeur, salais à la poursuite de John Arrowsmith et liquides et ceux qui doivent à la dite succession de Vou-TS Davis

N vertud'un with de fir i facias à moi adressé par l'hon.

G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, l'exposerras en vente, le vendredi. 13 décembre, à midi, au café de Hewlett, l'esclave nommé Jerry Briggs, saisi dans l'affaire B. BEAUREGARD, marshal ES soussignés annoncent à leurs amis et au public

a qu'ils ont transporté leur bureau de courtage au nu-méro 164, rue de Chartres, en face de M. Petitpain, et offrent à vendre à l'amiable, les propriétés ci-après : e terrain mesure 40 pieds environ de face sur une profon deur de 150 pieds, et comporto trois locations, en briques. Une autre propriété située rue de l'Hôpital entre Royale Condé, le terrain mesure 46 pieds de face à la rue de 'Hôpita', sur 40 pieds de profondeur. Les bâtisses son

Une maison située au faubourg Tremé continuation de la rue St.-Anne, entre les rues Marnis et Villaré, presqu'en face de la nouvelle prison; le terrain mesure 30 pieds de face sur 120 de profondeur. La muison est en bois. Une autre maison en bois, bâtie sur un terrain de 30 pieds de fuce, sur 120 pieds de profondenr, citué au faubourg Marigny, rue d'Amour entre les rues de l'Union et des Français, No. 152.

rançais, No. 152. Une propiété située au faubourg de l'Annonciation, le grain mesure 52 pieds de face à la rue des Pacanniers terrain mo sur une profondeur de 120 pieds 'mesure américaine) en-tre les rues Richard et St. Jean Baptiste. La maison est en bois et se compose de 3 appartements, galerie, cabinets &c. LAROCHE & GAUTIER, courtiers. rue de Chartres, No. 16

GALLERIB STAFFORD.

ATALOGUE de la collection de tableaux du très no ble marquis de Stratford à Climb ble marquis de Strafford, à Cleveland House, à Lon dres, contenant une gravure de chaque tableau et accom pagnée d'une notice historique et biographique en anglais et en français, par John Young; nouvellement reçue et à ven-Wm. McKEAN.

6 dec encoignure des rues du Camp et de la Commu Ouvrage de Médecine en anglais, à bon marché. RATIQUE moderne de médecine, démontrant les cr ractres, causes, symptômes, pronostics, apparen-ces morbides et méthode perfectionnée de traiter les mala dies de tous les chimats, par Robert Thomas, docteur en médecine de Salisbury, en Angleterre—Abrégé de la Sme, et dernible édition par Win Carrier David dies de tous les cumaus, par médecine de Salisbury, en Angleterre—Abrégé de la ome et dernière édition, par Wm. Currie et David J. Condic médecins de Philadelphie; nouvellement reçu et à vendr Wm. McKEAN,

6 déc encoignure des sues du Camp et de la Con Magasin d'articles nouveaux de Paris, RUE DE CHARTRES, No. 182. LEXANDRE PAYA, arrivé depuis peu de jours de Paris, offre à vendre à des prix modérés, les articles

suivans, savoir : Un très bel assortiment de librairie, parfumerie, bijou Un frès bel assortiment de librairie, partumerie, hijou-terie, lithographies, sujets gracieux, batailles et tableaux à l'huile, nécessaires de dames et pour honmes, Cartonna-ges pour étrennes, palatines, roas, manteaux de demes, sans de fantaisie, mouchoirs en batiste et foulards des In-des; parapluies fins, ombrelles, cannes à poignards, à épées et autres; fusils et ustensiles de chasse, jolus pisto-les de proche contraux-poignards et poignards à mine; lets de proche, couteaux-poignards et poignards à gaine; coutellerie fine, chapeaux de soie première qualité et casquettes en draps fin; gands divers, cravattes noires, cols de fantaiele, chemises en foile et en perkale, porto-feuilles, brosses, miroirs, étuis à cigarres, bretelles, briquets de popoche, lampes, flambeaux, papiers à lettre fin et articles de do-burcaux et un grand nomigés d'objets de funtaisie.

Liqueurs fines de Marie Brizard et Roger, de Bordeaux, capa et grains nuiss miseaux.

cages et grains pous piseaux. DENTS NATUREILES.—Le soussigné syant ungrand arsortiment de dents naturelles, de choix et purifiées, offre d'en poser à quif suxquels il en manque, qui ferent les membre fonctions que les naturelles. Dr. PLOUGH, Dr. PLOUGH, Donliste, rue de Chartres, No

VENTES A L'ENCAÑ.

PAR TRICOU & CANONGE. L scra vendu le samedi 14 courant, à midi, à la Bourse

deur, un neu maçon, domestique de maison plein de dis-positions et propre à tout.

Conditions: 6 mois de crédit, en billet endossé à satis-faction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 10 déc PAR TRICOU & CANONGE.

CAMEDI, 14 décembre, il sera veudu, à la Bourse de Hewlett à midi de Hewlett, à midi, Une belle HABITATION, établie en ancrerie victous ses édifices qui consistent en une maison de maître, une sucrecie, hôpital, magasin, cabanes à nègres, et nutres édifices, accessoires, tels que le tout se

omporters an jour de la vente. De plus : 10 arpens de cannos mises en mateles pour planter. Il est bien entenda que les animes et bêtes a cornes, outils et instrumens aratoires, ne seront pas vendus avec l'Habitation, mais formeront un lot sépa-

La sussite inhitation appartendit auparavant à M. Pierre Pujol Perret. Elle est située à la peroisse St. Charles, rive droite du fleuve à environ 11 lieues de la Nouvelle Orléans, mesurant 8 arpens de face au fleuve, sus une profondeur de 80 arpens. Le vendeur garantissant les 80 arpens de profondeur ; est bornée n ché d'en haut par l'habitation de Mme, veuve St. Martin jr. et de l'autre cô é par celle de MM. St. Mar-

Conditione de la vente : 2000 piastres comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans, en billets endosses à satisfac ion du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait naiement_

Immédiatement après la vente de la ausdite habitation on procédera à celle de-27 esclaves suivans qui étaient attachés à la même habitation, tous créoles ou depuis longtemps dans le pays; bons sujets et accoutumes aux travaux d'une habitation : et garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Les setes de vente seront passés pardevant Félix de Armas.

sujet; Zénon, de 30 ans, charretier, nelle, pioche, et bon sujet; Isidere de 27 ans, do.; Noël, de 24 ans, do.; Jean, de 22 ans, do.; Janvier, de 35 ans, do.; Sannon, de 17 ans, do.; Davis, de 24 ans, do.; James, de 30 ans, do.; Bezile, de 22 ans, do.; Williams, de 22 ans, do.; Azor, de 40 , nè re africain, excellent sujet, bon à tout; Jacques, de 35 ans, charretier, pelle, piorhe, de.; André, de 22 nns, do.; Ned, de 24 ans, Jacko, de 65 ans. do.; Joréquici, do.; Arlequin, de 60 ans, ayant une hernie; Petit James, de 60 ans, do.; Marie, de 32 ans, négresse créole, assez bonne cuisinière et excellente hospitalière; Louise, de 19 ans, n gresse creole, et son enfant Sietliène, agé de 5 and Angelique, de 55 nn., do.; Ruigune, de 40 ans; et son enfant Augustin, agé de 9 ans; Adeline, de 14 ans, du

Conditions : Un tien comptant, et le reste à 1 an. N. B. Les personnes qui désireraient acheter sonmettre des propositions à l'amiable avant le 14 dé cembre 1833, jour de vente, peuvent s'adresser à Ms P. et I., rue Toulouse, No. 60. 4 déc

PAR TRICGU & CANONGE. L sera vendu le samedi, 21 décembre courant, à midi à la Bourse de Hewlett,

10 Terrains avantageusement situés, savoir :
5 Terrains situés à l'encorgnure des rues de la Process
le Craps, mesurant chacun 24 pieds de face ser 106

pouters de protondeur;

3 Terrams situés rue St. Ferdinand etre les rues des 3 Terrams situés rue St. Ferdinand etre les rues des briques et à étages avec cutsine en triques, seme double, 6 pouces de face, sur 120 pieds de profondeur.

1 Terrain situé rue de la Presse, entre de rues Grands Hommes et Craps, mesurant 24 pieds de face sur 101 de le précédent et de la même co neu manuel es autreur des sur sur le précédent et de la même co neu micros autreur des sur sur le précédent et de la même co neu micros autreur des sur sur le précédent et de la même co neu micros autreur de précédent et de la même co neu micros autreur de précédent et de la même co neu micros autreur de précédent et de la même co neu micros autreur de précédent et de la même co neu maison en prique et à étages avec cour; cette proprié est celle occupe par M. Murpos et désignée par le No. 34.

3 1 AUTRE LOT DE TERRE, adjoignant le précédent et de la même co neu maison en priques et à étages avec cour; cette proprié est celle occupe par M. Murpos et désignée par le No. 34.

3 1 AUTRE LOT DE TERRE, adjoignant le précédent et de la même co neu maison en priques et à étages avec cour; cette proprié est celle occupe par M. Murpos et désignée par le No. 34.

3 1 AUTRE LOT DE TERRE, adjoignant le précédent et de la même co neu maison et de la même contre de la m pr. fondeur.

1 Terrain situé à l'encoignure des rues de la Presse et

Morales, mesurant 25 pieds de face à la première rue, sur 104 de profondeur et face à la seconde. Le tout vendu conformément aux plans dressés par Jh.

BLANC & PROGER.

AVI DEXECUTEIRS TESTAMENTAIRES.

AVI DEXECUTEIRS TESTAMENTAIRES.

AVI DEXECUTEIRS TESTAMENTAIRES.

ES cons guid. Description of the decimber, a midi, au cold the Howlett, encoignare des mes St. Louis et Charters, 2 lous de ferre No. Let 2, dans l'ilet No. 255, siués nu nouveau Canal, faubolg Ste. Marie, les fiis lois de de présenter à un des sousseurés pour elle succession de les présenter à un des sousseurés pour elle AVI DEXECUTEURS TESTAMENTAIRES.



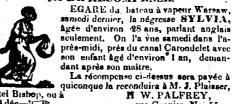
recevoir à leur bord, sous peine d'etre poursuivis selon la

rigueur des lois. SONT partis du canal de la Compa-gnie des Canaux de Barataria et de La-fourche, à environ 5 milles an-dessous de la Nouvelle-Orleans, dans la nuit du 5 du courant, 1 nègres, savoir: BEEN, nègre américain, robuste et

SIBY, jeune negre, d'une petite taille, figure ronde PARIS, jeune nègre, d'une peute taille, figure noi

JACK, jeune mulatre, très petit, belle figure. portaient un casquette et un capot neuf. Une récompense de \$20 sera donnée pour chacun des dits nègres qui sera arrêté et conduit à la geole de la Nou-

velle-Orléans on de la paroisse Jefferson. \$15 DE RECOMPENSE. EGARE du bateau à vapeur Warsa samedi dernier, la négresse SYLVIA, agée d'environ 28 ans, parlant anglais on enfant agé d'environ 1 an, deman



rue Gravier, No. 55. CHEVAL PERDU OU VOLE. Dans la nuit du 15 au 16 de ce mois, est

ayant une petite étoile blanche au trom une petite marque au pied gauche de derrière; le dit cheval est ferré au deux pieds de re; le dit cheval est ferré au deux pieds de re ioli et très bien fait. disparu de chez le soussigné, un cheval bai ayant une petite étoile blanche au front 'et Une récompense hounéte sera donnée à celui qui ramé-nera le dit cheval ou qui donnera des renseignements de

Paroisse St. Jean Paptiste, co 22 November 1833. B nov-3ps: P AUGUSTE MADER, Fils. 23 nov—3ps! ES soussignés ont l'hônaeur d'annoncer au public

qu'à dater du 20 courant, on tronvers tous les jours à leur établissement, encoignure Chartres et St. Louis, maisen de M. Jirod, Café au lait, à l'eau, Chocolat, thé simple, l'avaroise au chocolat, Bishop, &c. Le tout servi à l'instar

AVIS-On recevra entore plusieurs étudians, au No. 202, encoignure Royale et d'Orléans, maison du Dr. incre les remps de les saires. Les des saires de les saire

6 - I AUTRE LOT DE TERRE, adjeignant le précédent, ayant 22 pieds 5 bonces face à la rue Con-dé, sur 75 pieds, I pouce et demi de profondeur, ayant iussi les mêmes bâtisses.
72 1 LOT DE TERRE, situé en cette ville, rui

Cette proposité designée par le Not 86 est celle occupée par M. Valerien Allan, fils.
90. UN AUTRE LOT DE TERRE adjoignant

Les actes de vents seront passés devant L. T. Caire. 100 UN LOT DE TERRE situe au faubourg

et d'uni face à la ria des Français, sur 125 fieds de pro-franceur, la ligne del fin l'ord cuviren 4 pieds ; ensemble EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse fondeur, la ligne del fin l'ord cuviren 4 pieds ; ensemble EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse del d'inceans, al sera vendu samedi, 4 piony i 1254, à la

les rues St. Antoine, Morales, Annothe et Bons-Emans, les et du débarquement Lafayette, ayant 34 puels 2 ponces de los Nose I, 2, 3 et l'inestrant chaoque 32 preis fine à la face, sur 145 pieus de profondeur du côté contigu à la rue encoignure eux rues St. Antoine et Morales, et le No. 1, fait encoignure eux rues St. Antoine et Morales, et le No. 5, mesure 32 pels face à la roe Mirales, sur 145 de profondeur. Toutes les propuelés ois-lessus élécutes scroit pour de 142 pieds sur 4 pouces. No. 7, attenant aux No. 7, chorné de l'autre.

No. 7, attenant un No. 8, à la même dimension de face sur une profondeur de 142 pieds sur 4 pouces. No. 6, attenant au No. 7, chorné de l'autre côté par la repenteur, et qui seront exposés à la Bourse quelques que les Nos. 8 6-7; sur une profondeur de 141 pieds.

1°. Les ESCLAVES suivans attachés au service moins, entre le cut débarquement et le fleuve particulier de la famille da définit : Prove, nêgre légé com-vion 21 ans, domestique de maison, cocher et cuisinier, Leine, saveir : mauvais suict. Jane on Jenau, néorosse de 20 des, comestique de maison et un peu contunera, peurson au garantie-et tous ; les droits de propriété de la sacce song a un escla-sur une protondeur de 96 pieds d'un côté et 103 pieds 1 pou-

2°. TETES D'ESCLAVES de l'un et l'autre

sexes, et tous âges, employés à l'éxisioitation de la sucre-rie. La plupart sont de jeunes nègres créolès et à talens et presque tous bous sujets, savoir i Néren, nègre comman-deur, forgeron, entendu à conduite une machine à vapeur, un peu cordonnier, agé d'environ 42 ans; Alfred, charper un peu cordonnier, age d'environ 42 ans; supres, charpeur ponces.

lier, tonnelier et cordonnier, agé d'environ 40 ans; Mired, ELe No 5, attenant au No 4, est borné de l'autre côté per chaipentier, àgé d'environ 29 ans; Aphense, bon tonne-lier, travaillant un peu à la charpente, ûgé d'environ 22 aus: Andrew, chartetier, laboureur, âgé d'environ 17 ans, datam, negre de champ et caliat, agé d'environ 50 ans; Bastien, creole, charretier, laboureur, agé d'environ 27 ans, Bell, nègre de champ, cocher, à gé d'environ 20 ans; Billy, charretier, laboureur à gé d'environ 15 ans; Bob, charretier, laboureur, âge d'environ 21 ans; Boomfield, charretier; laboureur et cordonnier, agé d'environ 26 ans; Carolina, charretier, laboureur, agé d'environ 20 ans; Chorles, nègge de champ, agé d'environ 28 ans; Chiarles, nègre de champ, agé d'environ 38 ans; Clem, charretier, labourcur à é d'environ 23 ans, Daniel, nègre de champ, agé d'environ 22 ans; Frank, charretier, laboureur, 4gé d'environ 20 ans Isaac, forgeron, agé d'environ 32 ans; Jacob, negre de champ, agé d'environ 26 ans; Jacob, charretier, laborcur, agé d'environ 24 ans; Jean-Baptiste créole charretier, la boureur, agé d'environ 29 ans; Jordan, nègre de champ acé d'environ 25 ans; John, nègre de champ, agé d'environ 27 ans; Lewis, nègre de champ, et entendu à combine une machine à vapeur et scieur de long, âgé d'environ 28 ans; Ned, nègre de champ, âgé d'environ 29 ans; Ned, charpentier, agé d'environ 19: ans; Ned, charretier, laboureur, agé d'environ 30 ans; Parker, nègre de champ, agé d'environ 55 ans; Pleity, maçon, agé d'environ 40 ans; Phèbus, nègre de champ, agé d'environ 60 ans; Louis, créole, charpentier, tonneher et sucrier, agé d'environ 52 ans; Richard, charpentier, lagé d'environ 25 ans; Billy, charpentier, lagé d'environ 21 ans; Robert, norte de leur établissement, encoignure Chartres et St. Louis, maisen de M. Jirod, Cafa au lait, à l'eau, Chocolat, thé simple, Ravaroise au chocolat, Bishop, &c. Le tout servi à l'instat des meilleures maisons de Paris.

13 nov—1m MERLE & GIRODEAU.

ETTRES DE CHANGE sur Paris, Bordeau.

et Marseille à vendre par JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103

NIS—On recevir entore plusieurs étudians, au No-chartier, àgé d'environ 18 ans; Jest d'enviro charretier, age d'environ 18 ans; Bord, negrillon, age d'en charratier, âgé d'environ 18 ans. Bord, négrillon, agé d'en viron 10 ans, Joet charretier, âgé d'environ 20 ane; Bristol, richarnatier, heà d'environ 20 ane; Bristol, charratier, heà d'environ 17 ans; Hannah, négresse de champ, âgé d'environ 18 ans; Arzène, blanchisseuse et re les langues Française, Anglaise et repagnole, ou qui auront besoin d'écrits ou de traductions dans l'un de ces idib mes pourrant s'adresses au mêmo établissement, on leur fixera les heures et les conditions, et on y donnera tous les tentes et les conditions, et on y donnera tous les tronscignemens nécessaires.

2. VICTOR GUILLOU, M. D. conscience de champ, âgée d'environ 24 ans; Harriett, négresse de champ, âgée d'environ 20 ans; Harriett, négrese de champ, âgée d'environ 20 ans; Harriett, négrese de champ, âgée d'

champ, agée d'environ 16 ans; Petecy, négresse de champ, agée d'environ 25 ans; Rosette créole, négresse de champ t cuisinière, acée d'environ 20 ann; Sophie, négresse de champ, agec d'environ 23 ans; Vénus, agec d'environ 24 aus, et son enfant de 2 mois; Zabelle, négresse de champ, agéc d'environ 22 ans; Sacky, négresse de champ, agéc d'environ 12 ans; Sacky, négresse de champ, agéc

environ 19 ans; dimés, conturière, acée d'environ 25 a ACTIONS DE BANQUES ET AUTRES. 13 actions de la Compagnie des Canaux de Barutaria et urche, pavées en plein. 12 actions de la Compagnie d'Assurance des Négociants

sur lesquelles \$360 out été payées. 110 artions de la Compagnie du Rail Road, payées en 56 actions de la Compagnie des Architectes, payées ch

64 actions dans la même Compagnie, sur lesquelles 3-16 ont élé payés. 10 actions de la Companie de la Presse à Coton à Va-peur de la Levée, pavées en plein. 23 actions de la même Compagnie, sardesquelles \$2340

ont été deja payées, et une partie de la balance est paya-ble à 12, 18, 24, 30 et 36 mos, à partir du 4 février 1833 ; l'acquéreur devant se faire charge du parement des billets fournis à cet effet par le dit feu Simon Cucullu, se mon-90 actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane, pa

10 actions de la même Banque, sur lesquelles 3-5 ont 30 actions de la me Banque, sur lesquelles 4-5 ont été 974 actions de la Banque de l'Union de la Louisiane non pavées.

CONDITIONS: 1°. Les actions de Banque et de Compagnie payabled 60 jours de crédit, en billets endousés à la satisfaction de rexécuteur testamontaire.

2°. Les esclaves payables à 1 et 2 ans de crédit, en

billets par coupons, a surés par hypothèque spéciale et en-lossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire. es paroieses St. Bernard et Plaquemines, payables à 1 et 2 ans de crédit en billets par coupons endossés à la sais-faction de l'exécuteur t. sis mentaire, et portant hypothèque

spéciale jusqu'à parfait pajement.

Tous les billets fournis, devront être faits psyables en Yous les unieus tournis, anytoit eure taits payantes en l'une des Banquos de cette ville.

N. B. Dans le cas où l'adjudication des deux tiers des 20 lots de terre premièrement décrits, n'aurait pas lieu et ne s'élèverait pas à l'estimation déterminée par l'assemblée de famille de l'héritier mineur, suite on procédera à la mise aux encières de l'habitation-

parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M. Oetave de Armas, motaire public, aux frais des acquereurs. Lt dans le cas où la vente de l'abitation aurait lieu par lois, il sera procede le lundi, 25 janvier 1834, par le juge de paroisse de St. Bernard, sur l'habitation ci-desses déwite et a dix houres du matin, à la vente et adjudication les objets suivans dépendant de la dite terre, savoir : 25 chevaux, 3 muleis, 15 paires bants de tire, 25 vaches et unes venux, 16 montons, charettes à cheval et à bernis, arras, piocnes et antres objets d'agriculture, ainsi qu'une

voiture et un cabriolit, &c. Toutes sommes au-dessous de 5200 comptant; et au-dessus à quatre mois de crédit, en billets endossés à sa-2 décembre—14,2ps tief ection. PAR TRICOU ET CANONGE.

L sera vendu, le samedi le décembre courant, à midi, à la Bourse Hewlett, NANCY, agée de 22 ans, depuis S ans dans le pays, onne blanchisseuse et repus-cuse, cussimère et domestique e maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: Ginois de crédit en billet endesse à natisfac-en et hypothèque jusqu'à parfait pair ment. L'acte de vente sera posse pardevant L. T. Caire, not, publi aux frais des aloméreurs. PAR H. J. DOMINGON.

FAR 11. J. DOMINIOUN.

IL sera vendu le sameu. 14 cécembre, à midi, un domi

Tersain saué au nouveau faubourg Marigny, de cette
ville, faisant partie du terrain. dése né par le. No. 346, de
l'ilet No. 32, mesurant au pied français, 30 piede de face à
la rue St. Antoine, sur 120 pieds de profundeur, sur lequel il existe une maison en hors, composée de deux chambres et de deux cabinets; icquel demi-terrain est très élevé ayant été remblayé à grands frais et est entouré en freux Alexandre de la Companya de la Compa

les haisses que sont le sons.

17 - UN LOT DE TERRE sité un même fauhourg rue des teinnels ett moies, entque Mariony et Mande - sort de S TERRAINS, (gont quelques uns sont des lots

Ces trois lots outlen addition à leur profondeur, depuis la rue de la Levén jusqu'au débarquement Lafayette, tous les droits de batture, dont il y a environ 30 picds, plus ou Aussi-5 lois situés à l'encoignure de la Levée et Sep-Le No I, formant l'encoignure des rues de la Levée_et

ve nomme Electure, nègre de 19 ans, bon nagon et actuelle-ment en marronnage hors des Etats Unis.

Le No 2, attenant au No 1, a la même mesure de face por la rue de la Levée et une profondeur de 110 pieda \$ Le No 3, attenant au No. 2, a la même mesure de face

sur la Levée et 117 pieds, 3 pouces 4 lignes de profondeur. Le No 4, attenunt au No 3, a la même mesure de face sur la rue de la Levée, sur une protondeur de 124 pieds 5 la propriété de M. Benj. Buisson; il a la nième mesure de fere sur le No 4 et une profondeur de 131 pieds.

Ces 5 lots sont bornés par derrière par la propriété de M. Benjamin Buisson, à l'endroit où la largeur de chacun des dus lots est réduite à 32 pieds 11 postes ou en d'autres termes; où les dits lots ont 9 pouces de moins de largeur que la partie qui est sur la rue de la Levée Le tout conformément an plan fait par M. Benj. Buisson,

t dépasé au calé de la Bourse. Conditions : un sixième payable comptant, 3 sixièmes le 12 mars 1834, un sixième le 18 novembre 1834, un sixième 12 mars 1835, un sixième le 12 mars 1936, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait pais

Les actes de vente passés chez Wm. Beswell, net. public, aux frais des acquéreura 👢

PAR TRICOU & CANONGE. L sera vendu le mardi, 14 janvier 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés ci-après appartenant aux héritiers de feu dame Marie Dejan, Veuve France cois Dusclainé.

Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Rame part et St. Pierre, ayant (mosure française) envisos 72 piede face à la première rue, sur 110 piede sur la sessai. Il existe sur le dit lot de terre, une belle maison acave, à ctage et en briques; ci-devant appartenant à M. Pilia de Arinas et actuellement occupée par la pension Farant. 2° Un autre lot de ferre situé au faubourg Sta. Marie, 2" Un autre lot de ferre aftié au faubourg Sm. Marie, ayant (mesure française,) 37 pieds 7 pouces labe à la rue des Magasins, entre les rues Delor et St. Jesaph, sur III, pieds 41 pouces de profondeur, désigné par le No 4, sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 15 mai 1938, et déposé en l'étude de M. C. Pollock, notaire; ainsi que les bâtimes et améliorations qui s'y trouvent.
3°, 191 Actions de la Banque de l'Union.

Conditions: Les propriétéés payables à un, et dessans de crédit, en billets endossés à application, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Le les actions, semp

Les actes seront passés pardevant A. Mazurent, detaite public.

Henderson & McMaham course Roudes & Co.

TENTE par le Shérif de la piroisse de Jefferse . En vertu d'un ordre de sainte et de vente à met adressé pur le juge Gayarré, de la Nouvelle-Orléana, j'espessesi par le juge Gayarré, de la Riouvelle-Ortenna, per vente, pour du comptant, teus les matérianz de la movannerie de MM. Roudez & Co., qui consistent en hais de charpente, briques et chandières. La vente se fera-eis les lieux, au faubourg Livandais, vis-à-vis la proprièté de M. B. Buisson, samedi, Médignelbre, à une houre de Proprèmiei.

Paroisse de Jefferson, de 8 novembre 1838.

Nathaniel, negre créole agé de 15 ans, bon cocher, ven

PAR DUTILLET & MOSS Y. L sera vendu, le mercredi, 15 junvier prochain, et les jours suivans, à l'houre de midi, et su café de la Nouvelle-Bourse, en cette ville, par ordre de la Cour des Preuves de cette ville et paroisse d'Orleans, les biens ci-spice crits, dépendant de la succession de teu Sieur Simon Cucultu. gavoir :

BIENS-FONDS 10. Vingt Lots de 1010, composant Piabinttion-sucrerie, commune sous le nour diactation Cuculin, située à environ 8 finites au-dessous de située à environ 9 finites au-dessous de sous le parties au dessous la partie de la commune de la comm strée à environ 8 milles au-dessous de roisse St. Bernard : 13 de ces lots me

VENTES A L'ENCAN.

burant chaque chaque, I arpent de face au chema public, sur une profondeur qui s'étend jusqu'aux limites au fort Bienvenu, et varie conte 101 et 111 arpeus, les lignes courant parallèlement; et le vinguème lot mesure 10 toises de face au dit chemin, sur une plus grande profondeur; et ouvre considérablement dans le fond; ensemble les bâtisses et anieliorations qui se trouvent sur chacun des dits lots de terre ; consistant en maison de résidence et autres édifices; une machine à vapeur de la force de 25 à 30 chevaux, un moulin à scie en grande partie monté, equipa- tant à 83,450.

ge, sucrerie, purgerie, &c.
On vendra ensemble les droits à la batture qui ricespondent à chicun des dits lots de terre; ainsi que les dions et réclamations que la succession a sur toute profondeur été pavés, ultérieure qui s'éténd jusqu'au Lac Borgne, et s'étendrait jusqu'au fort du Chef Alenteur ou au Lac Pontchattrain, et payés. sur un morceau de terre réservé par les Etats Unis pour l'emplacement du foit Bienvenu qui se trouve presqu'en entier enclavé dans les limites de la dite habitation. Te au reste que le tout se trouve liguré sur un plan dressé le 20septembre 1833, par Louis Bringier arpenteur, et qui se-

ra exposé à la Bourse, quelques jours avant la vente.

Cette terre est incontestablement une des mieux situées et des plus avantacées de cet Etat; ‡ acée à proximité de la ville, elle ofire un site convenable ; our des maisons de olaisance; et en outre, edre est parcourue en tous sens par des bayous presque tous navigables, qui contribuent l'assainir et à la déssécher : un canol creusé facilité aux Pecheurs du Village des Catalans, étubli dans les limites de cette terre, une communication directe avec cette ville.

Plaquemines à environ 17 lieues au-dessous de cette ville et du même bord; ayant chaque 20 arpens de face au fleu plan dressé le 7 novembre 1833, par La. Bringier. TERRAINS & MAISONS.

3°. 1 LOT DE TERRE, situé en cette ville et mesurant 37 pieds, 3 pouces face à la rue de Chartres, sur 115 pieds, 1 pouce de profondeur, ensemble la maison en dries à 3 étages, cuisine et autres bàtisses en briques à 3 étages, cuisine et autres bàtisses en briques à 3 étages, cuisine et autres bàtisses en briques qui sés par coupons et carantis par hynothèque autres de la sur des par coupons et carantis par hynothèque autres de la sur des par coupons et carantis par hynothèque autres de l'habitation maux, outils aratores et autres dépendances, éc. à un crédit de 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons et carantis par hynothèque autres de l'habitation maux, outils aratores et autres dépendances, éc. à un crédit de 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons et carantis par hynothèque autres de l'habitation maux, outils aratores et autres dépendances, éc. à un crédit de 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons et carantis par hynothèque autres de l'habitation maux, outils aratores et autres dépendances, éc. à un crédit de 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons et carantis par hynothèque autres de l'habitation maux, outils aratores et autres dépendances, éc. à un crédit de 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons et carantis par hynothèque de l'habitation maux, outils aratores et autres de pendances de l'habitation maux de la carantis par l'autre de l'habitation maux de l'habitation maux de l'habitation maux de la carantis de l'habitation maux de la carantis de l'habitation maux de la carantis de l'habitation maux de l

s'y trouvent ; conformément au plan dessé le 18 septembre dernier, par le dit Ls. Bringier; cette propriété est cel-le connue sous le nom de Boulangerig de Bouny. 4°. I LOT DE TERRE, situé en cette ville, à Pencoignure des rues Condé et Duamme, mestrant 21 pieds face a la rue Condé, sur 75 pieds 1 pouce et demi de pro'o nieur et face à la rue Dumaine, ensemble la maison

o., pharmaciens. précédent et mesurant 21 pieds 5 nouces face à la rue-Conde, sur 75 pieds 1 pouce et demi de projondeur, avec les nomes lectisses que dessus

le précédant, de la même contenance et de 1a même des Phis, soverde la ville et deposés à la Bourse.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets en dossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paie-

A vendre pour cause de départ.

In Emilitresse nommée VICTORINE, âgée de 25 huit segiemore derror, parl. Bringier, et incrurant 20 principal de crédit, en billet endessé pairs fine blanchisseure, bonne repasseure et cuisinier re, créole du pass, avec ces quatre enfants, savoir: Englishene à arce de 11 ans, domestique de maison; Rosa, d. do. de 6 ans; Célestine, àvée de 15 ans, William, do. do. de 6 ans; Célestine, àvée de 15 ans, depuis fort lon-temps dans le pays, domestique de maison.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billet endessé la fine de sentier par la particular de santsfario n'et la particular de santsfario n'et la particular n'es de crédit, en billet endessé la fine de santsfario n'et la particular n'es de santsfario n'et la pa

ESCLAVES.

négresse de champ, agée d'environ 20 ans; Henriette, négresse de champ, agée d'environ 14 ans; Julie, négresse de champ, agée d'environ 12 ans; Julie, négresse de champ, agée d'environ 22 ans; Julie, négresse de champ, agée d'environ 23 ans; Law, négresse de champ, agée d'environ 23 ans; Law, négresse de champ, agée d'environ 23 ans; Julie, négresse de champ, agée d'environ 25 ans; Julie, négresse de champ, agée d'environ 26 ans; Julie, paroisse, isur laxe peur l'annés 1833.

27 nov J. CHARBONNET Jr. Shérid.

J. CHARBONNET, Sharit.

y trouvent ; certe propriété est celle occupée par Urioi &

des Ursulines, mesurant 23 pieds de face, sur 59 pieds 6

de 13 mois; Salie, négre-se américaine, être de 15 aris, depuis fort longtemps dans le pays, demestance de maison.

Ces esciaves sont garantis des viers et mai dires.

CIS. HATREL,

11 de rushe Chartes, No. 123

ES sontssigné airent de nouvel es sont mande en produce par de la vier de 11 de 15 - 1.1.8 LOIS Nos. Ect 7, m-ment ba no 30 ju es en mars 153, en billeus endoss los de Melusse, à vondre de 22 nous 8 pan es à 32 prois il pouces, envemble les nous los en mars 1535, en billeus endoss no de 22 nous 8 pan es à 32 prois il pouces, envemble les nous el vyothèque jusqu'à parfeit palement. 16.2. ET LE LOT No. 2 meste 31 peds 4 reacts PAR H. J. DOMINGON & HEWLETT & BRIGHT.

> vine avant de pieds 4 ponces de man, ser 12, pieds 10 debatture) sences dans la cite de Lafayette, faubourg Li-ponces de prufondeur, avez les édifices qui se trouvent dans la cite de Lafayette, faubourg Li-desens.
>
> 3 TERRAINS situés sur la batture et formant l'encoidesens.
>
> 15° CINQ LOTS DE TERRE sités au Nonreau Fautourg Marigny, désignés sur les Nos. 1, 2, 3, 4 et fayette.
>
> 18° LOTS DE TERRE sités au Nonreau Fautourg Marigny, désignés star les Nos. 1, 2, 3, 4 et fayette.
>
> 18° Sur les Particuler, et sité es alus rite compris entre les rues Saxième et Levée de les rues Saxième, de les rues Saxième et Levée de les rues Saxième, Morsles, Annothe et Bons Entants, les et du célarquement Lafayette, ayant 34 puels 2 poncre de les rues Saxième et Levée de de des rues Saxième et Levée de les rues Saxième et Levée de des rues Saxième et Levée de les rues Saxièmes de les rues Saxièmes de le levée de les rues Saxièmes de le levée de le levée de le levée de levée de levée